

ANNEXES

- 1 – Rhône-Alpes, deuxième région de France : caractéristiques
- 2 – Stratégie des principaux sites universitaires de Rhône-Alpes
- 3 – L'organisation des soins hospitaliers en Rhône-Alpes
- 4 – Le bassin Rhône-Méditerranée
- 5 – La zone de défense Sud-Est
- 6 – Projet de programme d'interventions territoriales de l'Etat (PITE) : proposition d'action relative à l'accueil des demandeurs d'asile en Rhône-Alpes
- 7 – La politique d'égalité entre les femmes et les hommes en Rhône-Alpes.

ANNEXE 1 : RHONE-ALPES, DEUXIEME REGION DE FRANCE : CARACTERISTIQUES

1 - UNE REGION VASTE ET DIVERSIFIEE

La région Rhône-Alpes présente géographiquement des caractéristiques liées à :

- son étendue : avec 44 000 km², elle est la seconde région française par sa superficie.
- sa situation : elle occupe une position qui en fait un carrefour européen, entre l'axe Nord-Sud, la France atlantique et l'Europe alpine (Suisse et Italie).
- sa diversité, qu'il s'agisse de la nature ou de l'organisation des territoires qui la composent.

La montagne et l'eau sont des caractéristiques fortes de son territoire, ainsi que la qualité de nombreux espaces remarquables. La région présente d'une part un caractère montagnard marqué (2/3 de son territoire étant situés en zone de montagne), d'autre part des vallées, au premier rang desquelles le couloir rhodanien, où se sont historiquement concentrées et développées populations et activités. Rhône-Alpes se caractérise également par une importante urbanisation, qui peut permettre de parler d'un véritable réseau multipolaire composé de l'aire urbaine de Lyon (1 650 000 habitants au dernier recensement de 1999), de Grenoble (515 000 habitants), de Saint-Etienne (320 000 habitants), d'Annecy, de Chambéry, de Valence, de Roanne, de Bourg-en-Bresse et de nombreuses villes de moindre dimension ; un système métropolitain étant en cours de constitution autour de Lyon-Saint-Etienne-L'Isle d'Abeau. Ainsi, même si elle n'atteint pas encore l'importance de Barcelone ou de Milan, la région urbaine lyonnaise apparaît, bien évidemment après Paris, ville mondiale, comme la principale métropole française de dimension européenne.

L'ensemble du territoire rhônalpin se partage en parts à peu près égales entre les espaces urbains et périurbains au sens large (49 % de la surface et 86 % de la population) et les zones rurales (51 % de la surface et 14 % de la population).

Au sein de l'espace périurbain coexistent des activités multiples, et on observe en Rhône-Alpes, comme dans toutes les régions à forte croissance économique, le développement de «nouvelles campagnes», dont la vocation est à la fois résidentielle et productive, les enjeux de l'agriculture rhônalpine se situant tout autant dans ce type de territoire qu'en zone rurale proprement dite.

Ainsi, s'il est, dans la région, des territoires urbains et des territoires ruraux facilement identifiables, il en existe aussi de nombreux, interstitiels et mixtes, en fort développement depuis une quinzaine d'années, à propos desquels on peut tenter la typologie suivante:

- territoires ruraux très proches des villes et sous influence urbaine (le long des sillons alpin et rhodanien et à proximité immédiate de Lyon et Saint-Etienne).
- territoires périurbains où l'agriculture est encore prédominante (plaine de l'Ain, plaine de Valence et vallée du Rhône, Nord Isère, bassin laitier de la Loire, zones viticoles).
- territoires ruraux sous influence touristique (Alpes du Nord, Drôme, Sud Ardèche).

Ces territoires sont soumis à de fortes pressions en ce qui concerne l'occupation de l'espace et l'environnement.

Au-delà des espaces urbains denses et des espaces mixtes à fort enjeu de développement, il subsiste des territoires ruraux à faible dynamique ou en déprise (Massif Central, Bugey, Nord et Est drômois, Chambarans) dont le déclin a tendance à s'accroître. L'Ardèche par exemple est l'un des douze départements les plus enclavés de France. Cette situation y pèse lourdement sur l'emploi et le développement. En effet la moitié de la population y vit dans des communes rurales (contre 20 % en Rhône-Alpes) et aucun pôle urbain véritable ne rayonne à l'échelon du département, qui ne compte que trois villes de plus de 10 000 habitants.

La problématique du développement territorial est donc complexe en Rhône-Alpes, et le clivage traditionnel entre zones urbaines industrielles en développement et zones rurales en déprise n'y est plus du tout d'actualité. Les enjeux du développement durable et du maintien de l'équité territoriale sont particulièrement forts dans la région.

On peut noter enfin, en termes de géographie politico-administrative, deux caractéristiques complémentaires : la région Rhône-Alpes est une région frontalière (avec la Suisse et l'Italie), et elle est, avec Midi-Pyrénées, l'une de celles qui regroupent le plus grand nombre de départements (huit : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie). Si ce sont là des spécificités partagées avec quelques autres

régions françaises, elles n'en créent pas moins des conditions particulières qui ne sont pas sans incidence sur l'action et le fonctionnement des services de l'Etat.

2 - UNE REGION ATTRACTIVE AU DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE AFFIRME

Deuxième région française par sa superficie, Rhône-Alpes l'est également par sa population, qui s'élevait en 1999 à 5 645 000 habitants. La croissance de cette population, 0,6 % par an de 1990 à 1999, a été supérieure, entre les deux derniers recensements, à la croissance nationale moyenne (0,4 %).

Certaines projections de l'INSEE laissent penser que cette tendance à un accroissement soutenu de la population pourrait durer, en particulier en raison du caractère attractif de la région. Par ailleurs, il faut noter que la population de Rhône-Alpes est plus jeune que l'ensemble de la population française.

Cependant, les situations internes à la région et leurs évolutions sont très diverses. Si la Haute-Savoie a connu, entre 1990 et 1999, un accroissement de sa population de 11,2 %, la Loire subissait dans le même temps un recul de 2,4 %. Et l'Ardèche, à l'inverse de l'ensemble de la région, se caractérise par le vieillissement de sa population (24,4 % de plus de 60 ans contre 18,8 % en moyenne régionale).

L'incessante attraction exercée par les villes, la poursuite du dépeuplement d'espaces importants occupés par les reliefs, (qui peut conduire dans certains cas à une véritable désertification), la fragilisation de bassins en reconversion sont autant d'éléments porteurs de risques d'accentuation des déséquilibres démographiques existants et d'aggravation des menaces qui pèsent, du fait de l'étalement urbain, sur la qualité des espaces naturels et ruraux, sur l'équilibre des zones périurbaines et sur la cohésion sociale. Cela concerne au premier chef la vallée du Rhône, la région urbaine de Lyon et le sillon alpin.

Néanmoins, certains espaces ruraux connaissent un accroissement de population, en dépit d'un solde naturel peu favorable. Dans ces cas, les facteurs de croissance doivent sans doute être différenciés selon les territoires (extension de la périurbanisation, héliotropisme, retour au pays des retraités, sédentarisation des saisonniers résultant de l'extension des périodes de fréquentation touristique).

Si la région Rhône-Alpes dégage une image de puissance, liée à son étendue et à sa population et, aussi, à son potentiel intellectuel et

économique, si elle semble globalement offrir à ses habitants des conditions de vie meilleures que dans les autres régions, un tel diagnostic ne doit pas occulter la diversité, et parfois la gravité, de situations locales. Par sa géographie, Rhône-Alpes se caractérise en effet par une juxtaposition complexe de bassins de vie variés et par un important brassage de populations.

Il existe, au sein de cette région prospère, des espaces où les conditions de vie sont difficiles. L'inégalité en ce domaine est une réalité mesurable. Selon l'INSEE, si la Haute-Savoie est, hors Ile de France, le premier département français pour le revenu fiscal déclaré médian (15 800 euros annuels par unité de consommation), l'Ardèche occupe la 52^{ème} place. Et les différences à l'intérieur d'un même département sont parfois encore plus nettes.

Cette différenciation spatiale se traduit également sur le plan de la santé. Une étude de la DRASS réalisée en 2002 a permis d'identifier les cantons de la région où, à âge égal, l'état de santé de la population est moins bon qu'ailleurs. Ils sont très inégalement répartis : 81 % des Ardéchois vivent dans ce type de canton contre 16 % des habitants de l'Isère.

Plus généralement, il apparaît que les difficultés sociales des populations tendent à se concentrer spatialement. (60 % des cantons où l'état de santé est le moins bon sont aussi parmi ceux où l'on trouve le plus grand nombre de ménages qui se situent en dessous du seuil de bas revenus).

Ce processus cumulatif des problèmes sociaux se met en place dans deux types de territoires au sein de la région : d'une part les quartiers urbains dits «difficiles» (Est et Sud-Est de l'agglomération lyonnaise, certains quartiers des agglomérations grenobloise et stéphanoise), d'autre part des cantons très ruraux (Haute-Ardèche, Bugey...) ou éloignés des principaux axes de circulation (Roannais). Au reste, on peut supposer que ceux qui le peuvent risquent de quitter ces zones les plus défavorisées, y renforçant ainsi la proportion de foyers en situation de précarité.

Mais les rhônalpins ne sont pas les seuls à vivre en Rhône-Alpes. La région est en effet un lieu de brassage et de passage, un lieu de transit important pour un grand nombre de personnes.

La présence des massifs montagneux, grande caractéristique déjà repérée, draine un flux de touristes ininterrompu en hiver comme en été. Cet afflux de personnes, qui se traduit par 18,5 millions de nuitées annuelles en hôtel et 7,5 millions en camping, concernant pour un tiers des personnes de nationalité étrangère, n'est évidemment pas

sans conséquence aussi bien sur le plan économique que sur d'autres plans (sanitaire par exemple).

Ce potentiel touristique, mais aussi les travaux agricoles ou viticoles et certaines tâches industrielles attirent également une main d'œuvre saisonnière nombreuse. Une estimation déjà ancienne (1997) dénombrait 35 000 emplois saisonniers en Rhône-Alpes, les jeunes et les femmes y étant sur-représentés.

Par ailleurs, au carrefour de grands axes de communications, Rhône-Alpes est sillonnée quotidiennement par de nombreux flux de voyageurs et de transporteurs. Douze millions de voyageurs arrivent ou partent chaque année en gare de Lyon Part-Dieu, tandis que 6 millions de voyageurs sont dénombrés à l'aéroport de Lyon – Saint-Exupéry. Encore, ces illustrations se cantonnent-elles à la capitale régionale.

Enfin, les demandeurs d'asile sont arrivés ces dernières années, en nombre croissant. En 2003, 3 806 demandes ont été enregistrées en Rhône-Alpes. Là encore la situation entre les départements de la région est contrastée : plus de 51 % des demandeurs se situent dans le Rhône et plus de 15 % en Haute-Savoie, l'Isère en accueillant plus de 11 %, l'Ain et la Loire plus de 6 % chacun. En matière d'hébergement, des difficultés existent, particulièrement dans les départements du Rhône et de la Haute Savoie. Cette situation a conduit à mettre en place en Rhône-Alpes, au 1er mars 2004, une expérimentation de la régionalisation de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Ce brassage de population n'est évidemment pas sans influence sur l'économie, sur les problématiques du logement, de l'emploi et de l'enseignement, sur l'organisation des services sanitaires et sociaux.

3 - UNE REGION ECONOMIQUEMENT PUISSANTE

La région Rhône-Alpes est la deuxième région économique française. Elle représente environ 10 % du PIB et des emplois nationaux.

Cette région reste avant tout fortement industrielle, puisqu'elle produit 12 % de la valeur ajoutée et compte 12 % des emplois industriels français, la part de ces emplois se situant en Rhône-Alpes à 22 % de l'emploi total contre 18 % en moyenne nationale.

Si cet emploi industriel a reculé depuis 2000 pour revenir à son niveau de 1997, la production industrielle a en revanche poursuivi sa progression (+ 17 % depuis 1995).

La région reste très exportatrice, puisqu'elle assure 10,8 % des exportations françaises, son solde commercial étant positif de 6,4 milliards d'euros. L'internationalisation croissante de Rhône-Alpes est un atout certain dans le contexte actuel de mondialisation. Cette internationalisation se manifeste également par l'importance des investissements étrangers en région, puisque le tiers des établissements industriels y dépend d'une entreprise ou d'un groupe à capitaux étrangers. Rhône-Alpes a même été la première région française pour les investissements internationaux en 2002 (41 projets, 4 068 emplois directs).

Parallèlement, Rhône-Alpes est la première région française de sous-traitance et concentre le quart du potentiel national de ce type d'activité. Le dynamisme régional tient essentiellement à la forte densité d'un tissu de PME en constant renouvellement. Ces dernières années en effet les créations d'entreprises ont été largement supérieures aux défaillances.

Rhône-Alpes occupe un rôle de tout premier plan dans les secteurs de la mécanique-métallurgie (17 % des emplois nationaux), du textile (23 %) et de la chimie caoutchouc plastique (14,5 %). La région est particulièrement forte dans le textile à usage technique (70 % de la production nationale), alors que l'habillement ne représente plus que 42 % de la filière textile (contre 77 % au niveau national) ; ce qui illustre bien la mutation de ce secteur.

Avec 36 000 salariés et plus de 200 entreprises, qui dégagent un chiffre d'affaires de 8,7 milliards d'euros, la région Rhône-Alpes est également la première région française de production chimique, appuyée par un véritable pôle de recherche régional qui assure 25 % de la recherche française dans ce domaine. De même, 30 % de la production nationale de plastique provient de Rhône-Alpes.

Le secteur des composants électriques et électroniques a connu, ces dernières années, une forte croissance. Avec 35 000 emplois il représente 20 % du poids national de la filière.

Cette image de puissance économique peut être également illustrée par la première place qu'occupe la région sur la scène énergétique nationale : 40 % de l'énergie hydraulique, 25 % de l'énergie nucléaire et 20 % de l'énergie thermique produites en France le sont dans la région.

Si la situation industrielle reste globalement bonne, certaines zones souffrent cependant de grandes difficultés. C'est le cas en particulier de

la zone de Romans, dont l'industrie traditionnelle de la chaussure connaît une période difficile, de Roanne, fortement marquée par le déclin de la maille et de l'industrie d'armement, et de l'Ardèche, dont les activités textiles traditionnelles souffrent.

L'agriculture, non compris les industries agroalimentaires, représente 2,6 % des emplois en Rhône-Alpes, contre 4,1 % au plan national. Toutefois, les activités liées à la production agricole, à l'exploitation forestière et aux industries agro-alimentaires représentent 10% du PIB régional. Avec environ 44 000 salariés, l'agro-alimentaire occupe près de 10% des emplois industriels en région.

L'agriculture en Rhône-Alpes est très variée : toutes les productions y sont représentées, mais elle est marquée par la prédominance de l'élevage (50 % de la SAU en surface toujours en herbe, soit deux fois plus que la moyenne nationale), ce qui est dû au caractère très montagneux de la région.

Ce qui marque aussi la région, c'est l'importance relative de la pluri-activité, surtout dans les zones touristiques (zones de montagne, sud de la région) où ce phénomène augmente : en revanche, dans d'autres secteurs de la région, la pluri-activité agricole est en baisse depuis 20 ans et devrait être revalorisée.

Les zones productives traditionnelles suivent la tendance nationale : augmentation des surfaces par exploitation, baisse du nombre d'exploitations agricoles, intensification des pratiques de production.

La promotion de la qualité au travers des produits de terroirs, produits sous signe officiel de qualité ou non, est en constante augmentation.

L'agriculture rhônalpine exprime donc les différentes tendances des évolutions de l'agriculture française.

L'agro-alimentaire rhônalpin est constitué de nombreuses petites, voire très petites, et moyennes entreprises réparties sur tout le territoire. On dénombre 600 établissements de plus de 10 salariés qui emploient près de 30000 personnes. Le groupe Danone à lui seul compte plus de 3000 salariés dans des activités diverses. Si la charcuterie-salaisonnerie est un des secteurs phares de la région, Rhône-Alpes est aussi la première région française productrice dans le secteur de l'industrie laitière (yaourts, très nombreux fromages traditionnels).

La forêt, pour sa part, couvre plus du tiers du territoire régional. En effet, le taux de boisement

est de 34,1% contre 26,9 % pour l'ensemble de la France. La forêt est plus ou moins présente dans les différentes entités géographiques de Rhône-Alpes. Omniprésente dans les moyennes montagnes des Alpes, du Jura et du Massif Central, elle est moins visible dans les plaines et les massifs alpins élevés. Traditionnellement, la production de bois (la région est la troisième de France à ce titre) permet de nombreuses activités artisanales, souvent dans des zones rurales peu peuplées. La forêt joue également un rôle dans la protection des biens et des voies de communication dans les massifs montagneux. Elle contribue aussi à la qualité de l'eau et de l'air. Enfin, elle représente un atout considérable pour le tourisme de montagne et rural. La forêt est un espace ouvert au public, pratiquement partout (contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions de France), et, en tous temps, notamment pour la pratique des sports et activités de nature.

En ce qui concerne les domaines de la construction et du commerce, la région se situe dans la moyenne française, ces secteurs représentant respectivement 6,2 % et 13,5 % des emplois régionaux. Les entreprises du commerce, de l'artisanat et des services situés en Rhône-Alpes représentent environ 10% des entreprises de ce type en France.

Les services ne cessent de se développer autour de plusieurs points forts :

- les grands services publics (enseignement supérieur, recherche, hôpitaux)
- le transport et la logistique : du fait de la situation géographique exceptionnelle de Rhône-Alpes sur les grands flux de transit. Par sa situation géographique et son poids démographique propre, la région Rhône-Alpes se trouve en effet concernée à la fois par des trafics de transit importants (Nord-Sud et Est-Ouest) et par des trafics d'échanges et des trafics urbains élevés, qui sont d'ailleurs en croissance régulière. 300 millions de tonnes de marchandises y sont transportées chaque année. Si la région peut paraître bien équipée en terme d'infrastructures,

les grands axes de transit et les agglomérations sont globalement menacés par la saturation des réseaux ; et les projets nouveaux d'infrastructures deviennent des sujets extrêmement sensibles.

En Rhône-Alpes, le transport fluvial joue un rôle complémentaire non négligeable par rapport aux modes ferroviaire et routier, en raison de l'absence de saturation dont il bénéficie, de ses caractéristiques économes (faiblesse des investissements pour fiabiliser

la régularité du transport) et respectueuses de l'environnement naturel et humain. De multiples partenariats existent entre Lyon et Marseille, et les ports sur la Saône, en amont de Rhône-Alpes, connaissent un réel développement.

- le tourisme : c'est un atout et un enjeu essentiel pour la région, en particulier pour certains territoires (Savoie et Haute-Savoie avec le plus grand domaine skiable du monde et le thermalisme mais aussi le Sud Ardèche par exemple). Première région touristique de France pour les séjours des clientèles françaises et troisième, derrière l'Île de France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour l'accueil des clientèles étrangères, la région Rhône-Alpes totalise 160 millions de nuitées annuelles, tous hébergements confondus, et bénéficie chaque année de 4,8 milliards d'euros de consommation touristique. Le tourisme génère, en Rhône-Alpes, 100 000 emplois, hors emplois saisonniers, parmi lesquels 20.000 travailleurs indépendants qui participent au développement économique et touristique des massifs et des vallées, dont 11.000 moniteurs de ski et 400 guides de haute montagne.
- la culture : le nombre d'institutions culturelles présentes en Rhône-Alpes place la région au deuxième rang français après Paris et la région parisienne. Ces institutions, fortement structurées et, pour l'essentiel, concentrées dans le réseau urbain régional, sont évidemment un atout et contribuent largement à son rayonnement avec un opéra national et un orchestre national à Lyon, deux centres chorégraphiques nationaux à Grenoble et Rilleux-la-Pape, six centres dramatiques nationaux et six scènes nationales, treize scènes conventionnées, trois orchestres en région, six cent treize écrans de cinéma (soit 12 % des écrans en France). A ces établissements, il convient d'ajouter de nombreuses institutions ou manifestations qui concourent fortement à l'attractivité de la région.

S'agissant du patrimoine, il faut mentionner particulièrement l'inscription au patrimoine mondial (UNESCO) du Vieux Lyon, un patrimoine architectural et industriel exceptionnel des XIXe et XXe siècles, cette région ayant été au cœur des révolutions industrielles de la période récente.

On relève aussi en Rhône-Alpes trois cent cinquante et une bibliothèques ou médiathèques (12 % du total français) et cent dix musées de France.

A cet égard, il convient de noter que certains volets de l'histoire nationale sont retracés en

Rhône-Alpes : Lyon, capitale des Gaules, au musée gallo-romain de Fourvière, la Révolution française au musée départemental de Vizille (Isère), les lieux de mémoire liés à la seconde guerre mondiale (Izieu et Vercors) ou à la constitution des réseaux de Résistance (centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation à Lyon, musées de la Résistance et de la déportation de Grenoble et Nantua).

Exceptionnelle dans notre pays, hors le cas particulier de l'Île-de-France, une telle densité d'équipements culturels, le plus souvent gérés par les collectivités territoriales (mais ils ont en règle générale été mis en place à l'initiative de l'Etat ou avec son concours), fait de Rhône-Alpes un territoire où la culture constitue un atout et contribue au rayonnement international de la région. En témoigne également le poids de l'emploi culturel, qui peut être estimé à 36.000 emplois.

Toutefois, en dépit de cette tendance générale au développement des services, certains territoires de la région souffrent d'une insuffisance de ce secteur, c'est notamment le cas de l'Ardèche.

4 - DES TERRITOIRES ET DES POPULATIONS PARTICULIEREMENT EXPOSES AUX RISQUES

La forte présence de la montagne et des fleuves, en particulier du Rhône, comme le haut degré de développement industriel concentrent sur la région Rhône-Alpes de multiples facteurs de risques.

En matière de risques naturels les principaux sont des risques de crues (torrentielles ou de plaines), les éboulements de terrains, les séismes et les avalanches, ainsi que les incendies de forêts, qui concernent particulièrement les départements du Sud de la région (Ardèche et Drôme).

Les risques technologiques sont liés à des installations industrielles et l'effet d'un accident potentiel s'exprime, en règle générale, pour des impacts significatifs, sur quelques centaines de mètres alentour et quelquefois plus. Il s'agit donc pour l'essentiel, de problématiques localisées.

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, il existe à l'heure actuelle 199 installations à risques importants, type «Seveso» 1 et 2 (silos, stockage d'engrais, dépôts d'explosifs...), auxquelles s'ajoutent les installations nucléaires de base (INB) et centrales nucléaires, les barrages hydroélectriques, les canalisations de gaz et d'hydrocarbures (5 000 km en Rhône-Alpes), le transport des matières dangereuses présentant lui aussi, en raison de la situation géographique

de la région, un risque majeur, qu'il s'effectue par canalisation ou par voie routière, ferroviaire ou fluviale.

5 - UNE SITUATION DE L'EMPLOI QUI DEMEURE PLUS FAVORABLE QU'AU PLAN NATIONAL MAIS EST NEANMOINS FRAGILE

La présence forte de l'industrie et la place importante occupée par la sous-traitance amplifient les mouvements conjoncturels. Globalement, le taux de chômage en Rhône-Alpes est inférieur à celui du niveau national (8,7 % en Rhône-Alpes contre 9,6 % en France en novembre 2003).

Mais dans le contexte économique toujours maussade depuis le début de l'année 2001, le taux d'augmentation du chômage est plus rapide en Rhône-Alpes qu'en France entière (7,7 % sur un an en Rhône-Alpes contre 2,3 % en France en novembre 2003).

La même situation prévaut pour le chômage de longue durée : la région est moins touchée que l'ensemble du pays par le chômage de longue durée et de très longue durée, mais l'augmentation des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à l'ANPE demeure importante et plus rapide qu'au niveau national (+ 13,9 % contre + 7,8 % sur un an) et il en est de même pour le chômage de très longue durée (+ 10,5 % contre 3,5 % sur un an). Par contre, l'évolution du chômage s'avère peu différenciée en fonction du sexe ou de l'âge.

Le nombre des licenciements économiques a fortement progressé. Les suppressions d'emplois envisagées dans le cadre des procédures de suppressions d'emplois de plus de 10 salariés ont été beaucoup plus nombreuses que l'année précédente (7 379 contre 5 242), alors que l'année 2002 avait elle-même connue une augmentation par rapport à 2001.

Sur un an, de juin 2002 à juin 2003, le nombre des emplois salariés a reculé en Rhône-Alpes de 0,4 % (- 6 500) alors que, dans le même temps, le nombre des emplois en France est resté pratiquement stable. Cette évolution annuelle, devenue négative, provient du recul important des effectifs salariés de l'industrie : près de 13 000 postes de travail supprimés (- 2,7 %). Cette baisse n'a pas été compensée par les gains d'emplois du secteur tertiaire : près de 6 000 (+ 0,6 %) et du BTP (+ 0,4 %). Cette baisse des emplois concerne la grande majorité des secteurs industriels (12 sur 17 de la nomenclature en 36 postes). Le recul est particulièrement sensible dans les secteurs de l'habillement et du cuir (- 16 %), dans l'industrie textile (- 6,3 %), et dans l'industrie pharmaceutique (- 11,3 %).

Il est moins marqué dans le secteur des équipements électriques et électroniques (- 5,3 %), l'industrie automobile, l'édition imprimerie, l'industrie de l'équipement du foyer (- 5 %), et la métallurgie transformation des métaux (- 2,9 %). En revanche, on observe une évolution positive des emplois dans le secteur de la chimie – caoutchouc – plastique (+ 1,7 %), dans l'industrie du bois et du papier (+ 1,4 %), et dans l'industrie agroalimentaire (+ 0,7 %).

Mais cette situation globale cache de très fortes disparités départementales ou locales.

Quatre départements ont un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale : Ain (6,2), Haute-Savoie (7,1), Savoie (7,6) et l'Isère (8,6) ; le Rhône (9,2) dépasse la moyenne régionale ; la Loire (9,9), l'Ardèche (10,3) et la Drôme (11,2) dépassent le taux national. Mais les inégalités sont encore plus accentuées si on compare entre territoires infra départementaux. Par exemple, le taux de chômage par zone d'emploi (définition INSEE) va de 5,4 % pour la zone de Bourg-en-Bresse à 12,4 % pour la zone d'Aubenas.

6 - UN APPAREIL DE FORMATION DE HAUT NIVEAU ET UN POTENTIEL DE RECHERCHE EXCEPTIONNEL

Rhône-Alpes comptait en 2002-2003 plus de 220.000 étudiants, 138.000 pour l'académie de Lyon et 85.000 pour celle de Grenoble, accueillis dans 57 sites d'enseignement supérieur dont 13 sites universitaires. Parmi eux, plus de 85 % étaient accueillis dans l'enseignement public et près de 65 % en université, soit 145 000 dont 15 000 en IUT. Hors université, on comptait plus de 23 000 étudiants en sections de techniciens supérieurs et 8 900 élèves en écoles d'ingénieurs.

La filière universitaire la plus prisée demeure, malgré une diminution des nouvelles inscriptions, celle des lettres, qui regroupe plus du tiers des effectifs, devant la filière scientifique et celle du droit et des sciences politiques.

Dans l'académie de Lyon, la baisse des effectifs semble enrayée, ce qui traduit **un renouveau de l'attractivité de l'enseignement supérieur** sur les nouveaux bacheliers. Cela concerne essentiellement les filières de santé (1^{ère} année de médecine et de pharmacie). Les classes préparatoires aux grandes écoles, les écoles d'ingénieurs et de commerce connaissent également une forte croissance de leurs effectifs.

Dans l'académie de Grenoble, on constate également une augmentation du nombre d'étudiants entrant en première année de premier cycle, accompagnée d'une diminution des inscriptions en lettres/langues.

L'attraction de la région Rhône-Alpes est particulièrement forte sur les départements voisins, ce qui a une conséquence directe sur l'accueil des étudiants. Si la majeure partie des établissements de formation supérieure est concentrée sur les deux principales agglomérations de la région (4 universités publiques, 10 écoles de commerce et de gestion, 10 écoles d'ingénieurs dans l'agglomération lyonnaise. 3 universités, l'Institut national polytechnique et 16 écoles d'ingénieurs dans celles de Grenoble), une politique de sites a été développée dans la région Rhône-Alpes, qui traduit une stratégie territoriale claire. C'est ainsi que dans l'académie de Lyon, les sites universitaires de Saint-Etienne, Roanne et Bourg-en-Bresse – Oyonnax ont développé leurs propres spécificités. Il en est de même dans l'académie de Grenoble pour les sites d'Annecy et de Chambéry (Université de Savoie), de l'Isle d'Abeau et de Valence.

Dans le domaine de **l'enseignement artistique**, la région compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur placés directement sous la tutelle de l'Etat : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre, écoles d'architecture de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne (soit 15 % du total des écoles analogues dans les régions françaises), les Grands Ateliers de l'Isle-d'Abeau, établissement atypique qui croise les enseignements destinés aux architectes, aux ingénieurs et aux plasticiens.

La région abrite aussi cinq écoles d'art et douze établissements d'enseignement musical (conservatoires nationaux de région et écoles nationales de musique).

Dans le domaine particulier de la **formation sportive de haut niveau**, avec plus de 900 sportifs de haut niveau et 100 espoirs, la région Rhône-Alpes est la deuxième région de France après l'Île de France. Le réseau de formation de cette filière y est composé de 13 pôles France et de 31 pôles sport, répartis autour des grands centres urbains comme en montagne, dont sont issues près de 10 % des délégations françaises d'été et 30 % de la délégation des jeux d'hiver. La formation des agents du développement du sport de nature et du tourisme sportif repose en Rhône-Alpes sur la présence d'établissements de référence nationale, voire internationale (école nationale de ski alpin, CREPS du Lyonnais à Mâcon et CREPS Rhône-Alpes à Voiron). Chaque année, près de 800 éducateurs sportifs sortent de ces établissements. Dans le domaine des activités physiques et sportives, Rhône-Alpes

est la première région de France en terme de stagiaires.

Mais la spécificité de Rhône-Alpes tient essentiellement, dans le domaine de la matière grise, à son exceptionnel potentiel de **recherche**.

Deuxième région pour la recherche publique en France après Paris Ile-de-France, avec 10 % des publications scientifiques, 16 % des brevets déposés, 20 % des ingénieurs français formés chaque année, et plus de 600 laboratoires, la région Rhône-Alpes représente globalement 11 % du potentiel de recherche français. La qualité de la recherche publique est largement reconnue au niveau international. Les indicateurs significatifs que sont le nombre de publications scientifiques placent les deux métropoles de Grenoble et Lyon réunies au 6^{ème} rang européen et au 10^{ème} rang européen pour les brevets. La valorisation de ce secteur a conduit à la création de plus de 50 entreprises innovantes issues des laboratoires et qui sont passées par les 2 incubateurs régionaux au cours des 3 dernières années.

La région Rhône-Alpes dispose de plusieurs grands instruments européens tels que l'European Synchrotron Radiation Facility, l'Institut Laue-Langevin et le laboratoire des champs intenses qui constituent un ensemble particulièrement attractif pour la communauté scientifique internationale et en relation étroite avec le Centre d'Etudes et de Recherches Nucléaires (CERN) de Genève dont une partie des installations est localisée en Rhône-Alpes.

Plusieurs secteurs d'excellence disposent d'une masse critique de chercheurs qui leur confère un statut de pôle européen.

Ce sont les nanotechnologies et la microélectronique à Grenoble avec Minatec et Crolles 2. Minatec est un groupement de laboratoires et d'équipes de recherche publique autour de salles blanches et d'équipements constituant des plates-formes regroupées dans la plus importante des 4 centrales françaises de microélectronique.

Crolles 2, c'est par le canal d'Alliance, l'association de 3 industriels majeurs de la microélectronique, St Microelectronics, Philips et Motorola, et la conjugaison de leurs efforts en matière de recherche et développement pour mettre en œuvre les produits du futur.

Le secteur des biotechnologies et de la santé constitue un second pôle d'excellence. Il s'est récemment structuré avec la Génopole Rhône-Alpes et le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes. Ce

secteur s'appuie non seulement sur les compétences de la recherche publique mais également sur la présence des nombreuses entreprises dans le domaine des biotechnologies, du médicament et des vaccins, en particulier dans la région lyonnaise.

Un autre secteur d'excellence est la chimie, domaine traditionnellement fort à Lyon et qui va se renforcer par la constitution d'un Institut des Sciences Analytiques regroupant les services d'analyses du CNRS et les laboratoires de recherche. Il s'appuiera sur le futur centre européen de RMN (résonance magnétique nucléaire) qui disposera d'instruments parmi les plus performants au monde.

L'arrivée de l'ENS Lettres et Sciences Humaines à Lyon a conduit ce secteur à engager une profonde restructuration dépassant le cadre limité d'actions de recherche d'équipes d'un établissement et s'engageant dans une politique

de projets. Chaque projet regroupe des chercheurs de plusieurs établissements sur une thématique donnée et bénéficie du soutien de l'Etat et de la région.

C'est enfin, le secteur de l'environnement qui se structure actuellement et qui a l'ambition de constituer en Rhône-Alpes un pôle européen de grande envergure. Celui-ci sera centré sur quelques thèmes spécifiques tels que risque, modélisation, eau, etc..., dans lesquels les laboratoires de la région possèdent une compétence internationalement reconnue et qui regroupera des chercheurs issus des universités scientifiques de Lyon et Grenoble de l'INPG, de l'INSA et du CEMAGREF.

Le pôle grenoblois se situe au premier rang français et au 5^{ème} rang européen pour la participation de ses laboratoires au programme cadre de recherche-développement (P.C.R.D) mis en œuvre par l'Union européenne.

ANNEXE 2 : STRATEGIE DES PRINCIPAUX SITES UNIVERSITAIRES DE RHONE-ALPES

Chaque site universitaire de Rhône-Alpes a élaboré une stratégie de développement à partir de ses caractéristiques en matière d'enseignement et de recherche et en fonction des spécificités économiques de son territoire d'implantation. Ces stratégies particulières reposent sur les priorités suivantes :

* Lyon :

- s'appuyer sur des points forts particulièrement attractifs au niveau européen dans les secteurs des sciences de la vie et de la santé et des sciences humaines et sociales où l'ensemble universitaire lyonnais rassemble un volume impressionnant d'activités dont certaines ont une reconnaissance internationale affirmée ;

- renforcer le poids relatif du secteur des sciences et des techniques en développant des filières novatrices, ce qui implique pour certaines disciplines, comme la chimie, une analyse rigoureuse des activités conduites, une redéfinition de certains axes scientifiques, une politique de recrutement permettant l'émergence de nouvelles équipes ;

- renforcer les relations entre «sciences dures» et sciences humaines et sociales, ce qui représente des potentialités importantes de développement à la fois dans le domaine des connaissances fondamentales et dans celui de l'activité économique ;

- améliorer la condition de vie des étudiants, notamment par une meilleure animation des campus et une participation effective à la vie de la Cité. Un travail important a été mené, associant le Rectorat, le pôle universitaire lyonnais et le CROUS pour prendre en charge la problématique du logement étudiant.

* Saint-Etienne :

- renforcer les domaines de compétence déjà affirmés : optique - optoélectronique -ingénierie de la vision, médecine - expertise - technologies médicales, mécaniques, matériaux, développement territorial, arts plastiques - beaux-arts - muséologie. La définition de ces pôles forts de compétence doit permettre au site de se situer par rapport aux pôles régionaux en liaison avec le milieu économique. Autour des équipes les plus dynamiques pourront à la fois se construire une nouvelle réalité universitaire et une dynamique économique que l'université appuiera par ses choix stratégiques.

- conforter la synergie entre les établissements du pôle universitaire et l'environnement socio-

économique. Des potentialités existent dans le secteur du traitement de l'eau, de l'architecture et du patrimoine, de la gestion des systèmes de santé et de sécurité sociale.

- travailler en réseau, notamment avec l'ensemble des universités de Rhône-Alpes dans des domaines de compétences partagées.

* Roanne :

- poursuivre la collaboration entre les établissements universitaires pour le développement de formations professionnalisantes, notamment liées aux besoins de la zone d'emploi (en particulier concernant le textile et la transmission de puissance).

* Bourg en Bresse et Oyonnax :

- poursuivre le développement des premiers cycles et des formations dispensées par le pôle Alimentec

- insérer le pôle de plasturgie d'Oyonnax dans une dynamique régionale pour permettre le développement, en association avec les universités et les grandes écoles de la région, des travaux de recherche et de développement technologique nécessités par l'évolution de la plasturgie et pouvant conduire à des doctorats. Le rattachement de l'Ecole supérieure de plasturgie à l'INSA de Lyon s'inscrit tout à fait dans cette perspective.

* Grenoble :

- renforcer la cohérence des actions qui y sont conduites pour faire de Grenoble un site de dimension et de renommée internationales. Grenoble souhaite aussi maintenir un accueil de qualité pour les étudiants étrangers et permettre l'accès à distance aux formations dispensées dans ses établissements grâce à «l'université ouverte».

Dans le cadre de Grenoble-Universités, les 4 universités (Joseph Fourier, Stendhal, Mendès-France et l'INPG) interagissent activement. Les interfaces entre disciplines sont valorisées et une politique volontariste de collaboration avec le milieu industriel et de transfert de technologie est menée. La construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur où la formation s'appuie sur une recherche bien structurée en phase avec les préoccupations de notre société est un objectif prioritaire (application de la réforme «licence-master-doctorat»).

L'université des sciences, de la technologie et de la santé (Joseph Fourier), grâce à son ouverture

sur le monde économique, offre à ses étudiants une formation qui garantit leur insertion socio-professionnelle.

L'université des sciences sociales et humaines (Pierre Mendès-France), forte de sa diversité, développe une tradition d'échanges et des coopérations multiples.

L'université de langues, lettres, langage et communication (Stendhal), traditionnellement formatrice d'enseignants s'est depuis longtemps ouverte sur d'autres débouchés (métiers de la culture, de la communication et des médias). Elle ouvrira à la rentrée 2004 la première formation de journalistes du Sud-Est de la France.

L'Institut national polytechnique de Grenoble est aujourd'hui le premier groupe de formations d'ingénieurs en France qui déploie une activité en lien étroit avec les entreprises sur six pôles de compétences : information et communication, micro et nanotechnologies, environnement, matériaux, énergies, production et organisation industrielle.

* Nord-Isère :

Ce site universitaire récent entend développer, sous la responsabilité des établissements grenoblois, son dispositif actuel de formation (formation initiale dans les départements de l'IUT

à l'Isle d'Abeau et à Vienne, formation continue à Vienne.

* Valence :

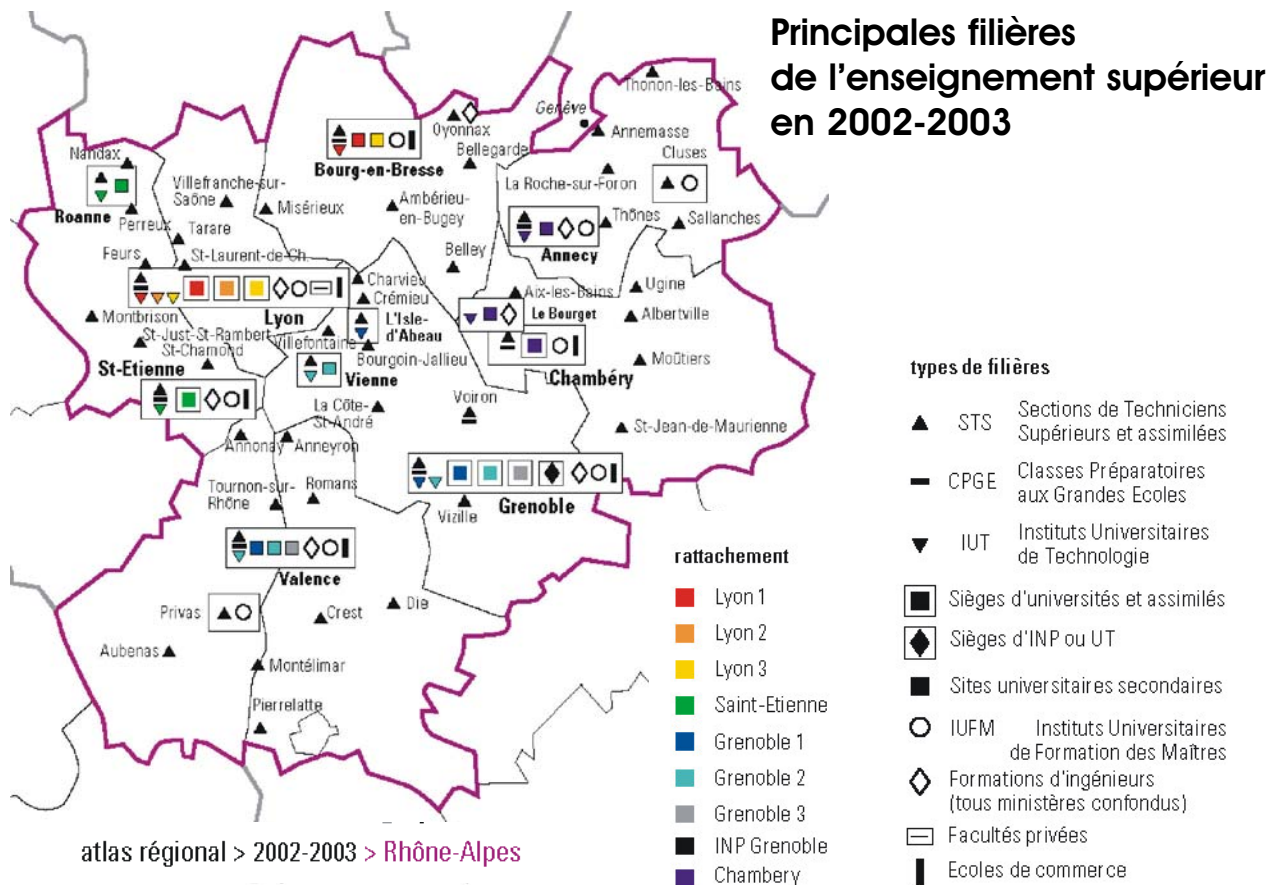
- compléter l'offre de formations professionnalisantes

- développer les activités de recherche et de formation technologique, en particulier autour de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés de Rhône-Alpes (ESISAR).

* Chambéry et Annecy :

- développer une forte spécificité en termes de recherche et de formation afin de conforter leur place et leur identité dans le paysage universitaire rhônalpin. A Chambéry - Le Bourget du Lac, le développement des activités autour de la problématique environnement-montagne confirme la dimension scientifique du site ; à Annecy s'organise un pôle de recherche et de formation technologiques associant université et réseaux d'entreprises sur le thème « mégatronique » et « management ».

(Informations fournies par le rectorat de l'académie de Lyon et par la Conférence académique des présidents des universités de l'académie de Grenoble).



ANNEXE 3 : L'ORGANISATION DES SOINS HOSPITALIERS EN RHONE-ALPES

Cette organisation est sous-tendue par les caractéristiques de la région :

- croissance démographique
- réalités géographiques et humaines très contrastées
- étendue et diversité du territoire régional

Ces caractéristiques ont leur traduction sur le plan sanitaire :

- trois centres hospitaliers universitaires
- un grand nombre de petits établissements
- dispersion de l'offre de soins
- une histoire qui pèse sur la répartition de certaines activités (anciens sanatoriums notamment)

En fonction de ces caractéristiques, le schéma régional d'organisation des soins arrêté en septembre 1999 a opté pour un maillage territorial, organisé à partir de 38 pôles sanitaires regroupant établissements publics et privés et travaillant en réseau.

Chaque établissement doit développer des activités correspondant à son niveau de compétence - quatre niveaux ayant été définis - et travailler en complémentarité avec les autres établissements du pôle. Dans certains cas, la coopération entre établissements peut aller jusqu'au regroupement et à la fusion.

L'objectif recherché est toujours d'assurer une meilleure qualité des prestations au coût optimum. Plusieurs exemples de regroupements intervenus peuvent être cités :

- les trois hôpitaux de Tarentaise : Albertville, Moûtiers et Bourg Saint Maurice devraient fusionner prochainement en un seul établissement et un projet de reconstruction d'un site comprenant un seul plateau technique est maintenant à l'étude ;
- les services actifs des hôpitaux de Nantua et Oyonnax se sont regroupés et un hôpital neuf unique est en construction ;
- les activités de maternité et chirurgie de Chamonix ont été regroupées sur Sallanches ;
- le regroupement de l'activité de chirurgie entre le CH d'Aix les Bains et la clinique Herbert a été opéré.

D'autres sont en cours :

- reconstruction d'un seul hôpital hébergeant les activités d'Annemasse et de Bonneville ;
- reconstruction d'un seul hôpital à Bourgoin regroupant les activités de trois établissements : le C.H. de Bourgoin, l'hôpital psychiatrique du Vion et la clinique Saint Vincent de Paul.

D'autres, enfin, sont projetés :

- les CH de Romans et Saint Vallier ont fusionné et certaines activités doivent maintenant être regroupées sur un seul site ;
- les CH de Feurs, Montbrison et la clinique de Montbrison doivent concentrer leurs plateaux techniques.

Au niveau des trois CHU, un travail de coopération a également été engagé avec la mise en place au niveau régional d'un conseil des CHU associant également le centre Léon Bérard. Une des concrétisations de ce travail, parmi d'autres, sera la réalisation conjointe d'un hôpital pédiatrique spécialisé en cancérologie entre les Hospices Civils de Lyon et le centre Léon Bérard.

Depuis 1999, un certain nombre d'éléments nouveaux sont intervenus :

- l'évolution des normes et des techniques toujours plus exigeantes
- un changement des pratiques et de la culture des professions médicales
- une connaissance plus fine de l'activité réalisée et des flux de patients
- une exigence plus grande de productivité vis à vis des établissements.

Pour toutes ces raisons, le schéma d'organisation sanitaire, qui entrera en vigueur en 2005 pour cinq ans, ira sans doute plus loin en matière de concentration des plateaux techniques, tout en restant dans la même logique de coopération entre les établissements.

La connaissance plus fine de l'activité médicale et des flux de patients permet de redéfinir les territoires de manière plus pertinente, et de développer, à partir de là, une «réponse territoriale» aux besoins regroupant l'ensemble des projets des établissements du territoire. Le

support juridique du groupement de coopération sanitaire devrait permettre d'aller plus loin dans le partage d'activités entre établissements publics et privés, sachant qu'à terme leur mode de financement sera désormais identique. Le volet investissement du plan hôpital 2007 permet également en appui d'accélérer physiquement les regroupements d'activité.

Parallèlement, la réforme de la tarification exigera des restructurations internes de la part des établissements afin qu'ils se rapprochent des coûts moyens observés au plan national. Cela suppose également de leur part une réponse adaptée aux besoins afin qu'ils développent leur activité, source principale de leurs moyens financiers futurs.

Enfin, l'exigence toujours plus grande en matière de qualité, les progrès des techniques médicales et la réduction du temps de travail des médecins nécessitent une concentration plus importante des plateaux techniques. Cela n'entraîne pas nécessairement la fermeture des sites hospitaliers existants, mais la réorientation de certains d'entre eux vers des activités qui ne nécessitent pas ce type d'équipement.

De ce point de vue, tout ce qui peut contribuer à une meilleure organisation de la filière gériatrique constituera une réponse positive au problème du vieillissement de la population, qu'il s'agisse de permettre la sortie immédiate du court séjour, ou d'assurer une prise en charge à plus long terme

de type médico-social.

Dans le domaine spécifique des soins de suite et de réadaptation, l'action engagée dans le SROS 2 sera poursuivie : adéquation de l'offre aux besoins par une meilleure répartition géographique des équipements et une médicalisation accrue. Là aussi, cela passe par des restructurations d'établissements ou délocalisations à partir d'une approche territoriale, sachant que, dans ce domaine, la région subit le poids de son histoire avec l'existence de trois plateaux importants (Hauteville dans l'Ain, Saint Hilaire du Touvet en Isère et Assy en Haute-Savoie).

Enfin, dans le domaine de la psychiatrie, il conviendra également de rééquilibrer les moyens et les équipements entre les territoires, tout en essayant d'affiner l'appréhension des besoins en santé mentale, et de pallier les lacunes observées dans certains domaines : prise en charge des adolescents, développement des alternatives à l'hospitalisation traditionnelle.

Sans remettre en cause la sectorisation psychiatrique, il sera souhaitable, dans certains domaines ou spécialités, de rechercher des organisations et des réponses plus transversales.

Contribution de l'Agence régionale de l'hospitalisation.

ANNEXE 4 : LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

La loi du 22 janvier 2002 ayant créé un bassin Corse. Le bassin Rhône Méditerranée Corse a été remplacé en 2003 par le bassin Rhône-Méditerranée.

Caractéristiques générales

Le bassin Rhône-Méditerranée correspond au versant français de la méditerranée ; il comprend l'ensemble des fleuves français et de leurs affluents qui se jettent en Méditerranée. Sa superficie est d'environ 120 000 km², soit environ 22% du territoire métropolitain. Il couvre en tout ou partie 8 régions (Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes) et 28 départements. C'est une zone de contrastes et de transition, tant climatiques qu'écologiques, entre les Alpes françaises et le littoral méditerranéen ; c'est également un couloir naturel de communication, notamment entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud.

C'est un bassin riche en eau avec un ruissellement important, un chevelu hydrographique dense, de nombreux plans d'eau étendus (Léman, Annecy, Bourget) et la présence de nombreux glaciers. Mais cette richesse est inégalement répartie : les apports du Rhône et de ses grands affluents alpins sont considérables, alors que la partie méditerranéenne peut souffrir de situations d'intense pénurie d'eau. Enfin le régime hydraulique contrasté des fleuves méditerranéens qui va du type océanique au régime torrentiel cévenol, et l'impétuosité du Rhône peuvent être à l'origine de crues dévastatrices.

Le bassin compte près de 14 millions d'habitants permanents (soit près du 1/4 de la population française), très inégalement répartis, avec un fort développement de l'urbanisation mais aussi une désertification des zones à handicap naturel (zones montagneuses). Cette hétérogénéité a des conséquences importantes sur la gestion de l'eau et sur les pressions.

L'activité économique du bassin qui représente plus de 20% de l'activité française, s'appuie sur un certain nombre de pôles d'excellence :

- mécanique de précision, raffinage de pétrole, chimie, matériel électrique, automobile.
- activité viti-vinicole, arboriculture, élevage dans le haut bassin et le massif alpin, boisement important (presque 35% du territoire)
- activités touristiques très développées : l'hiver dans tout le massif alpin, l'été le long de certaines vallées (Ardèche, Verdon,...), autour des grands lacs (Léman, Annecy, Serre-

Ponçon, ...) et sur l'ensemble du littoral méditerranéen.

En matière d'énergie, les besoins des centrales thermiques situées le long du Rhône représentent 70 % de l'eau prélevée dans le bassin ; viennent ensuite ceux des collectivités.

* **L'état des milieux aquatiques est diversifié :**

- les eaux superficielles subissent encore des atteintes notables par les micro-polluants toxiques liés aux activités industrielles et agricoles ; le phénomène d'eutrophisation, lié aux pollutions d'origine organique, est principalement localisé sur le bassin de la Saône et sur les lagunes méditerranéennes.
- les nappes souterraines ne sont pas trop touchées par les nitrates malgré quelques dégradations importantes localisées
- le bassin possède de nombreuses zones humides remarquables (la Dombes, la Camargue,...) dont la préservation justifie la mise en place de véritables plans d'action
- le milieu littoral subit les effets de la pollution provenant des apports fluviaux et d'une activité touristique intense ; des efforts importants ont été réalisés ces dernières années pour réduire les rejets de pollution d'origine domestique

L'organisation des services de l'Etat au niveau du bassin

* **Le Préfet coordonnateur de bassin**

Le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée est le préfet de la région Rhône-Alpes.

Sa mission, précisée par le décret n° 87-154 du 27 février 1987 relatif à la coordination interministérielle et à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et par la circulaire d'application du ministre chargé de l'Environnement datée du 18 novembre 1987 est la suivante :

- assurer la cohérence et l'homogénéité des décisions concernant le bassin hydrographique. A cet effet, il est chargé de définir les modalités d'application dans chaque bassin ou sous-bassin de la politique définie aux niveaux national et du bassin, en matière de police des eaux, de protection de la qualité des eaux littorales, de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de gestion du domaine public fluvial non navigable ;

- en matière de police des eaux , il détermine après avis de la mission déléguée de bassin les cas où les préfets de département doivent le consulter dans le cadre notamment des procédures d'autorisation " loi sur l'eau " ;
- il coordonne les actions qui ont une incidence au-delà des limites d'une seule région, en particulier en ce qui concerne la gestion des grands barrages-réservoirs ou des grands aquifères souterrains, la coordination des schémas d'aménagement des eaux, des schémas départementaux de vocation piscicole et des cartes d'objectifs de qualité ;
- il fait assurer le secrétariat du Comité de bassin, confié à l'agence de l'eau ; en particulier, il veille avec le concours du délégué de bassin et en liaison avec le directeur de l'agence de l'eau, à ce que les propositions d'ordre du jour du comité de bassin couvrent bien l'ensemble des aspects de la politique de l'eau dans le bassin ;
- il préside la mission déléguée de bassin et le comité de gestion des poissons migrateurs ; depuis 2002, il préside également la conférence administrative de bassin, qui regroupe les préfets des régions du bassin et les services déconcentrés des ministères concernés par le domaine de l'eau.

En outre, la ministre de l'écologie et du développement durable a confié, par lettre du 2 avril 2003, au préfet de région, le soin de «définir une stratégie globale de prévention des inondations sur le bassin du Rhône», visant à la réduction de l'aléa et de la vulnérabilité, à la prévention, à l'alerte, et à la gestion des crues.

Par ailleurs, le Premier ministre, par arrêté du 21 janvier 2004, a renforcé ces dispositions en chargeant le préfet coordonnateur de bassin «d'une mission de coordination de la réparation des digues du Rhône, et de ses affluents endommagés à l'occasion des crues de décembre 2003, ainsi que de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une stratégie globale de prévention des inondations du Rhône».

* Le Délégué de bassin

La mission de délégué de bassin (définie par les textes précédemment cités) est assurée par le DIREN de la région Rhône-Alpes qui, sous l'autorité du Préfet coordonnateur de bassin, est chargé dans le domaine de la police et de la gestion des eaux et de la pêche :

- d'organiser et de coordonner les actions de recueil des données sur les ressources en eau,
- d'organiser le regroupement et l'exploitation de ces données

- de réaliser ou de coordonner les études et recherches particulières du bassin
- d'assurer la gestion des milieux naturels aquatiques et des ressources piscicoles
- d'assurer une mission de conseil auprès des services déconcentrés de l'Etat,
- d'assurer le secrétariat de la mission déléguée de bassin et de rapporter ou de faire rapporter devant cette instance les projets d'autorisation relevant de la loi sur l'eau soumis à l'avis du Préfet coordonnateur de bassin
- de préparer le schéma d'aménagement des eaux du bassin

A ce titre, le DIREN Rhône-Alpes (DIREN de bassin RM) assure une fonction de coordination interrégionale des autres directeurs régionaux de l'environnement concernés.

Les instances de bassin

* Le Comité de bassin

Le comité de bassin est une assemblée qui regroupe les différents acteurs publics ou privés du domaine de l'eau. Son objet est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques, à l'échelle du grand bassin hydrographique.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée compte 124 membres titulaires désignés pour 6 ans par arrêté ministériel. Il comprend un bureau de 19 membres et un conseil scientifique de 40 membres.

Les comités de bassin sont chargés d'émettre un avis conforme sur les taux des redevances prévues pour financer le programme d'intervention de l'Agence. Depuis 1992, les comités de bassin sont chargés d'élaborer les SDAGE et plus récemment de d'élaborer l'état des lieux et le plan de gestion de la Directive-cadre sur l'eau.

* L'Agence Rhône-Méditerranée et Corse et son conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 37 membres dont 33 sont élus par et parmi les membres du comité de bassin Rhône-Méditerranée, trois membres représentant le Comité de bassin Corse, et un représentant du personnel de l'Agence de l'eau. Son président est nommé par décret.

Il élabore avec les services de l'agence le programme quinquennal d'intervention. Il définit les modalités d'attribution des aides financières aux différents maîtres d'ouvrage. Il administre l'Agence qui est un établissement public de l'Etat sous tutelle des ministères chargés du budget et de l'environnement.

ANNEXE 5 : LA ZONE DE DEFENSE SUD-EST (Auvergne-Rhône-Alpes)

1 - Une région particulièrement exposée aux risques

La zone de défense sud-est couvre 12 départements (8 pour la région Rhône-Alpes, 4 pour la région Auvergne) et se caractérise par une forte hétérogénéité humaine et économique. Le Préfet de la région Rhône-Alpes est Préfet de la zone. Il est assisté d'un Préfet délégué à la sécurité et à la défense.

La zone sud-est, et en particulier la région Rhône-Alpes, est caractérisée par une forte exposition aux risques industriels et technologiques. Ainsi, 6932 installations classées sont soumises à autorisation dont 163 sont classées comme établissements SEVESO (seuils haut et bas).

Par ailleurs, plusieurs facteurs rendent nécessaire une meilleure prise en compte des risques nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) :

- la nature et l'importance des activités industrielles dans les secteurs de la chimie et de la production électronucléaire, qui sont également autant de cibles potentielles pour d'éventuels attentats terroristes,
- l'importance des transports de matières dangereuses inhérents au réseau des infrastructures de la région Rhône-Alpes,
- la présence du laboratoire de recherche P 4 qui sera prochainement transféré de la fondation Mérieux à l'INSERM.

L'ensemble de ces données rend nécessaire une forte capacité de préparation, de planification et de gestion des situations de crise afin d'assurer la protection des points sensibles et, plus généralement, la coordination, les renforts en personnels et en matériels et la sécurité des populations.

2 - Une planification et des capacités de gestion opérationnelle des crises renforcée

Une gestion de crise optimale s'appuie à la fois sur une planification efficace (plans rouge, blanc, Orsec, Piratox, Biotox ...) et sur une meilleure connaissance des risques. Celle-ci s'appuie sur l'Etat-major de zone.

En outre, la commission zonale des points et réseaux sensibles recense et évalue la vulnérabilité des points et réseaux sensibles et

les mesures de sécurité interne et externe afférentes ; elle procède aux visites et formule les propositions d'amélioration éventuelles. 169 points sensibles de 2^{ème} catégorie et 576 de 3^{ème} catégorie peuvent ainsi faire l'objet d'un contrôle de la commission.

Dans la perspective de cette meilleure prise en compte des risques industriels et NRBC, et de l'optimisation des capacités d'expertise, l'Etat-major de la zone de défense sud-est sera prochainement renforcé par l'affectation à temps partiel de deux cadres supplémentaires issus du ministère de la santé et du ministère de l'équipement. Ce renforcement permettra de consolider l'approche interministérielle et pluridisciplinaire, en termes de métiers, de la gestion de crise.

Depuis 2002, un effort important a été également consacré à la rénovation des outils informatiques, de transmission et d'aide à la gestion opérationnelle de la zone (ex : vidéo – projection et transmission d'images par réseau de téléphonie satellite).

Par ailleurs, le fonds d'aide à l'investissement des SDIS (5,8 M d'euros en 2003) a été pleinement mobilisé pour, notamment, mieux doter ces services en capacités de gestion de risques bactériologiques et chimiques.

Concernant la gestion opérationnelle des risques, l'Etat-major zonal est un outil de commandement et de coordination des 12 services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense. Cette coordination concerne :

- sur le plan des moyens humains : environ 5100 sapeurs pompiers professionnels et 34 000 volontaires,
- sur les moyens matériels : 31 postes médicaux avancés (dont 21 pour la seule région Rhône-Alpes), 11 cellules mobiles d'intervention radiologique et 38 cellules mobiles d'intervention chimique de reconnaissance ou d'identification, et 6 modules de décontamination.

La zone de défense sud-est dispose également d'une unité zonale d'intervention technologique de 150 personnes (personnels de la sécurité civile, de police et de gendarmerie) formées à l'identification des risques et à la décontamination de masse. Cette unité avait été déployée en 2003 lors du sommet du G8 qui s'était tenu à Evian).

3 - Une gestion opérationnelle des forces mobiles axée sur la sécurisation et l'ordre public

L'unité zonale de coordination des forces mobiles de la zone de défense sud-est a été créée en novembre 2002.

Elle assure la gestion sous l'autorité du préfet délégué à la sécurité et à la défense de 7 compagnies de CRS et 13 escadrons rattachés à la zone afin de répondre au mieux aux demandes des 12 préfets territoriaux.

Cette gestion, assurée au quotidien en lien avec la direction zonale des CRS, la région de gendarmerie et les directeurs de cabinet des préfets, subit des tensions qui sont en partie la conséquence de certaines spécificités de la zone

et de la contribution de ces forces aux efforts nationaux.

A cet égard, la zone assume seule la charge représentée par l'afflux de populations dans les stations de sports alors qu'elle contribue pleinement en été aux renforts d'autres zones de défense.

En outre, les prélèvements effectués pour des missions hors zone dépassent souvent les ratios initialement prévus.

Compte tenu de la présence de grands centres urbains dans la zone et en particulier dans la région Rhône-Alpes, l'affectation des forces mobiles est orientée en priorité au bénéfice des grandes agglomérations et, en cas d'urgence, pour des opérations de maintien de l'ordre.

ANNEXE 6 : PROGRAMME DES INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ETAT

Proposition d'action concernant l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, le traitement de leur demande et l'accès aux droits des réfugiés statutaires établie par le Préfet de région le 29 septembre 2003.

Préambule : la question de la demande d'asile est une priorité du Gouvernement, comme en témoigne la loi relative à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France.

Les enjeux liés à cette problématique sont, d'une part, une meilleure maîtrise des flux migratoires, d'autre part la mise en œuvre d'une politique d'accueil plus dynamique et la promotion de l'intégration des étrangers en situation régulière, c'est-à-dire, pour les demandeurs d'asile, des réfugiés statutaires.

Ces enjeux sont particulièrement importants en Rhône-Alpes, en raison du nombre sans cesse croissant ces dernières années des demandeurs d'asile. (A titre d'exemple, le nombre de demandeurs d'asile conventionnel pris en charge dans le département du Rhône est passé de 501 au 1^{er} janvier 2001 à 1.865 au 22 juillet 2003).

Le contexte régional

Au 15 juillet 2003, on comptait en Rhône-Alpes 6.388 demandeurs d'asile. La situation entre les départements de la région est contrastée : près de 45 % des demandeurs se situent dans le Rhône ; l'Isère en accueillant plus de 20 %, l'Ain près de 14 % et la Loire plus de 11 %. Au total, ces quatre départements reçoivent 85 % des demandeurs dans la région.

L'accueil des demandeurs d'asile conventionnel a fait l'objet à deux reprises en 2002-2003, d'un plan de solidarité infra régional destiné à assurer un hébergement des familles avec enfants et, exceptionnellement, des personnes en très grande difficulté.

Sur un plan plus général, a été lancée en mars 2004, une expérimentation régionale en matière d'accueil et d'hébergement ayant pour objectif une meilleure répartition de l'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire régional. Cette expérimentation suppose une gestion coordonnée des capacités d'hébergement existant dans la région, en application du principe de solidarité interdépartementale. Toutefois, sa réussite est subordonnée à deux conditions :

- l'accroissement du nombre de places, compte

tenu de la très forte progression des demandes,

- le maintien de la possibilité de faire appel à la solidarité nationale. L'expérimentation ne doit pas mettre Rhône-Alpes en marge du dispositif national d'accueil.

Par ailleurs, la région urbaine de Lyon bénéficie, dans le cadre du programme européen d'initiative communautaire EQUAL d'une action expérimentale dénommée « Accelair » (accélérons l'insertion durable des réfugiés), dont le but est de favoriser l'autonomisation et l'insertion des réfugiés.

Ce programme qui associe de nombreux acteurs dans les domaines du logement, de la formation et de l'emploi, entend lutter contre les freins et les discriminations qui peuvent lourdement handicaper cette intégration. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre de véritables parcours d'insertion individualisés.

Enfin, est envisagée pour 2004 la mise en place à Lyon, d'une plate-forme OFPRA à vocation régionale avec un objectif de proximité et d'accélération du traitement des procédures.

La proposition d'action dans le cadre du PITE vise à progresser encore davantage dans l'articulation des divers dispositifs, dans la coordination entre services et entre départements.

Le public concerné et les objectifs :

Il s'agit des demandeurs d'asile et des réfugiés durant la première année suivant l'obtention de leur statut.

L'action couvrira les trois phases de leur parcours :

- l'accueil
- la gestion de la demande
- la sortie de la procédure qui se traduit par la reconduite à la frontière pour les déboutés ou par la démarche vers l'accès au droit commun pour les réfugiés statutaires.

Les objectifs précis sont les suivants :

- améliorer la qualité d'accueil
- raccourcir les délais de traitement des demandes

- mieux répartir les demandeurs d'asile sur le territoire régional
- assurer plus efficacement l'accès aux droits (logement, formation, emploi...) des réfugiés statutaires et leur insertion rapide dans les dispositifs de droit commun, de manière à libérer des places, donc à augmenter les capacités
- procéder avec une plus grande efficacité aux reconduites à la frontière.

La dimension interministérielle et la nécessité de la fongibilité de certains crédits

Cette action requiert la mobilisation autour du Préfet de région et des Préfets de département des services déconcentrés du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité (DRASS – DDASS, DRTEFP – DDTEFP) et de l'ensemble du service public de l'emploi, des ministères de l'équipement (DRE-DDE), de la jeunesse et de l'éducation nationale (rectorats, inspections académiques), de la ville et de la rénovation urbaine. D'autres organismes dépendant directement de l'Etat seront associés : OFPRA, OMI/SSAE, FASILD.

La fongibilité de certains crédits est indispensable à l'allocation des moyens en fonction de la réalité des besoins dans des délais adaptés à la souplesse que nécessite la gestion d'un domaine aussi complexe, à la transparence des coûts nécessaire au contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Cela concerne les crédits destinés à l'hébergement, à la restauration et à l'accompagnement durant les deux premières phases (accueil et gestion de la demande). Il s'agit des crédits du ministère des affaires sociales et du ministère de l'équipement.

En revanche, concernant la phase correspondant au parcours vers l'accès aux droits communs (maîtrise de la langue, logement, formation, accompagnement vers l'emploi), il est nécessaire de les identifier afin d'obtenir une vision claire et complète du coût de cette démarche, sans qu'il y ait nécessairement fongibilité.

INDICATEURS

OBJECTIFS	INDICATEURS
- Améliorer la qualité de l'accueil	- Augmentation des capacités d'hébergement - Diminution du délai de notification des décisions
- Raccourcir les délais de traitement des demandes	- Evolution de la durée moyenne d'instruction des demandes - Taux de rotation des demandeurs d'asile dans les structures d'hébergement
- Mieux répartir les demandeurs d'asile sur le territoire régional	- Evolution du nombre de demandeurs d'asile hébergés par département
- Assurer plus efficacement les reconduites à la frontière des déboutés	- Evolution du nombre de déboutés effectivement reconduits - Evolution du délai moyen de reconduite à compter de la décision déboutant le demandeur d'asile
- Assurer plus efficacement l'accès aux droits	- Evolution du délai entre l'obtention du statut de réfugié et l'entrée dans les dispositifs de droit commun
. droit au logement	- Nombre de réfugiés admis en logement de droit commun
. droit à la formation et accès à l'emploi	- Evolution du taux de chômage dans la population réfugiée - Evolution du nombre de réfugiés diplômés bénéficiant de la validation des acquis d'expérience professionnelle

ANNEXE 7 : LA POLITIQUE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN RHONE-ALPES

Après avoir rassemblé les acteurs institutionnels socio-économiques de la région dans un programme européen Trans Faire consacré à cette thématique, l'Etat signait en 2002, avec le Conseil Régional, un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'unique du genre en France.

L'ensemble des services de l'Etat est mobilisé pour faire entrer dans la réalité ce principe d'égalité. La méthode est fondée sur le dialogue et la proximité avec les partenaires sur l'ensemble des territoires de la région : collectivités territoriales, organismes consulaires et professionnels, entreprises, partenaires sociaux et associatifs.

Cette démarche pose en préambule la réalisation, la publication et la diffusion de statistiques et de diagnostics sexués, la réalisation d'études, la capitalisation des expériences et l'échange des pratiques.

L'action des services s'articule autour de quatre axes :

- Le rôle de la formation dans l'égalité des chances
- La mixité et l'égalité professionnelle au sein des branches et des entreprises
- L'accès des femmes aux responsabilités dans tous les domaines
- La levée des freins principaux que sont les violences envers les femmes, les discriminations fondées sur le sexe et le non-partage des tâches domestiques et familiales

1 - La formation

En matière de formation initiale, des actions d'éducation au respect et de diversification de l'orientation sont menées en partenariat avec l'Education Nationale et l'enseignement agricole, des classes maternelles jusqu'à l'université.

La généralisation de « référents- égalité » dans l'ensemble des établissements primaires, secondaires et universitaires de la région permettra de développer ces pratiques.

En partenariat avec les chambres consulaires, des études ciblées permettent d'améliorer la mixité dans l'apprentissage dans l'ensemble des filières.

En matière de formation continue, faciliter et accompagner l'accès à la Validation des Acquis

et de l'Expérience pour les femmes non qualifiées apparaît comme une priorité, en particulier pour les métiers d'aide à la personne.

2 - L'égalité professionnelle

Développer les contrats de mixité et les plans d'égalité devrait permettre de réduire les écarts de salaire, de faciliter l'accès à la formation qualifiante et aux postes de responsabilités, d'améliorer les conditions de travail.

Travailler avec les partenaires sociaux pour que l'égalité professionnelle devienne une réalité au sein des entreprises.

Créer les conditions d'accès à l'entrepreneuriat à travers une information, une formation et un accompagnement de qualité doit permettre aux femmes de devenir des acteurs économiques en participant au développement des territoires sur lesquels elles vivent.

Continuer à informer les conjointes d'artisans et de commerçants sur les statuts contribue à lutter contre la précarité et l'insécurité de l'emploi.

3 - L'accès des femmes aux responsabilités dans tous les domaines

La vie politique, économique, syndicale et sociale a besoin des femmes.

Le développement des plate-formes de services, ainsi que le partage des tâches, en incitant les hommes à prendre un congé parental à travers une campagne de communication en partenariat avec les Caisses d'Allocations Familiales et les partenaires sociaux, rendraient les femmes plus disponibles pour assumer des responsabilités citoyennes au plus haut niveau.

4 - La lutte contre les freins que sont les violences faites aux femmes et les discriminations

En concertation avec les services de police, de gendarmerie et de la justice, la lutte contre les violences faites aux femmes doit être intensifiée car des reculs très nets sont actuellement enregistrés et les statistiques sur les violences faites aux femmes sont en augmentation.

La délégation régionale aux droits des femmes et les missions départementales animent des groupes de travail dans le cadre de la commission départementale d'action contre les violences faites

aux femmes : en particulier sur le problème des « mariages forcés » et l'accueil de femmes victimes de violences. La sensibilisation et la formation des professionnels à cette problématique est aussi un axe de travail très important.

La CRILD (commission régionale d'intégration et de lutte contre les discriminations) a mis en place, sous l'impulsion de la DRDFE, un groupe de travail sur l'égalité entre les femmes et les

hommes et aborde cette problématique des violences envers les femmes (étrangères ou d'origine étrangère).

Avec la direction régionale de la jeunesse et des sports et la direction régionale des affaires culturelles, elle initie des actions innovantes pour permettre l'accès des femmes et des jeunes filles de toutes origines aux activités culturelles et sportives.

Préfecture de la région Rhône-Alpes
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
31, rue Mazenod - 69426 Lyon cedex 03
Téléphone 04.72.61.60.60 - Télécopieur 04.78.60.41.37
<http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr>